

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
EG/ADO/DC - 2025

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-041

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LES BORDS DE SCÈNES ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE POUR LA RÉALISATION D'ÉVÈNEMENTS ESTIVAX

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention de prêt entre l'établissement public Les Bords de Scènes et la Ville d'Ablon-sur-Seine pour la réalisation d'événements estivaux les 29 août 2025, 30 août 2025 et 7 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et l'établissement public Les Bords de Scènes, représenté par Madame Valérie CONTET en sa qualité de Directrice.

DÉCIDE

La signature de la présente convention de prêt avec l'établissement public les Bords de Scènes – Place du Maréchal Leclerc, 91260 Juvisy-sur-Orge, pour les opérations : Soirée ginguette, cinéma plein air et Ablon au bord de l'eau.

Les conditions financières sont définies comme suit : **200 transats à titre gratuit**.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 22 août 2025

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 - Fax : 01 45 97 10 22

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 28/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-094-219400017-20250822-DM2025_041-